

# ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

-----  
Arrondissement de Sarcelles

LB

## DECISION DU MAIRE N° D-65-2025

Annule et remplace la décision D-27-2025 en date du 7 février 2025

**Objet : Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local - « Aménagement des Voiries du secteur du Noyer VERDELET »**

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

**CONSIDERANT** la possibilité de pouvoir bénéficier de subvention de l'état et plus particulièrement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2025,

**CONSIDERANT** la volonté de réaliser des travaux de construction de des voiries du secteur dit du Noyer Verdelet pour le nouveau Collège

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier le coût global de l'opération pour le mettre en cohérence avec les devis des entreprises.

## DECIDE

**Article 1** – Annule et remplace la décision D-27-2025 en date du 7 février 2025.

**Article 2** – De solliciter la participation de l'état dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2025, pour le programme des travaux d'aménagement des voiries du secteur dit du Noyer Verdelet

**Article 3** - Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 11/03/2025  
Madame La Maire,  
Djida DJALLALI-TECHTACH



Pour le Maire  
et par délégation  
Mme CHAINIAU